

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE MARANGE-SILVANGE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 octobre 2017

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 2
Absents non excusés : 0
Absents excusés : 2

Date de convocation : Le 3 octobre 2017

Étaient présents : Mme Julie LAFFAY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian SCHMITZ ; M. FORFERT Christian ; M. Nicolas ROQUEL ; Mme Véronique THILL ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; M. Claude NEVEUX

Absents excusés ayant donnés procuration : M. Gérard IMBS procuration à M. Dominique WEYANT ; Mme. Hélène FAVRE MONNET procuration à M. Christian SCHMITZ ;

Absents excusés : Mme Cindy DOS REIS, Mme Samira BEN SLIMA

Secrétaire de séance : Mme Roselyne KLEIN BELLUCO ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil soit du 24 août 2017.

Madame le Maire a demandé aux membres du conseil Municipal de rajouter un point 8 – Avenants au Marché de la Transformation du Presbytère en Maire et Antenne Paroissiale

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assuré que le quorum était atteint.

DELIB 1.7.1- 179/2017 - Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2017-2023

Madame le Maire expose que les membres de la commission départementale consultative des gens du voyage réuni le 27 juin dernier ont émis à la majorité des membres présents un avis favorable aux prescriptions et orientations du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023.

Dans la mesure où des obligations légales s'imposeront notamment à l'EPCI auquel la commune est rattachée, le Préfet de la Moselle et le Président du Conseil Départemental de la Moselle sollicitent l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy Le Veneur, le 11 octobre 2017
Mme Le Maire, N.ROUSSEAU